

## EDITORIAL

Dans mes lectures, je suis tombé sur des réflexions de Hubert Reeves sur l'écologie

Qui ne connaît pas l'engagement de cet astrophysicien en faveur de l'écologie et de la biodiversité ?

### **C'est Quoi l'écologie pour Hubert Reeves ?**

*« L'écologie, c'est prévoir l'avenir. C'est se rendre compte que si, aujourd'hui, nous vivons bien et bénéficions de beaucoup de confort, tout cela est menacé et n'est pas durable. C'est se rendre compte que les indicateurs de danger se multiplient, que nos modes collectifs de fonctionnement ne peuvent durer et que, si on tient à ce que nos enfants et nos petits enfants aient une vie confortable, il faut absolument à la fois reconnaître, regarder en face et résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui.*

*On a longtemps pensé que l'homme pouvait dominer la nature, en profiter, en faire son esclave.*

*Mais c'est une très mauvaise solution, car notre domination sur la nature nous amène à des catastrophes. Il faut abandonner l'idée de profit pour tenter d'appréhender nos interactions avec tous les éléments de la nature : les plantes, les animaux, l'eau, le ciel, l'air – et comprendre que ces interactions nous sont fondamentales et qu'elles sont menacées. Nous faisons partie d'un écosystème qui nous est indispensable.*

*On sait aujourd'hui qu'il y a eu sur terre des millions d'espèces vivantes depuis l'origine de la vie. Un grand nombre d'entre elles ont vécu et disparu, d'autres sont encore présentes. Ce qui permet à une espèce de durer, c'est sa capacité à vivre en harmonie avec la nature, à s'intégrer dans son écosystème, à se rendre compte que tout ce qui l'entoure lui est indispensable et que la nature ne lui fera pas de cadeau.*

*Si nous n'arrivons pas à vivre en harmonie avec la nature, si nous ne parvenons pas à la comprendre, nous disparaîtrons. Nous sommes une espèce parmi des millions... Des millions ont vécu. Des millions ont disparu.*

*La loi est la même pour tous : la nature ne fait pas de cadeau »*

M.Gérardy

### **Dessins de couverture :**

Le perce oreille (photo Pixabay)

Réserve du ru des Fagnes (Luc Simon)

36<sup>e</sup> année n° 2

## SOMMAIRE

Editorial.....	1
Sommaire.....	2
Projet Tarié des Prés dans la vallée de la petite Rour.....	3
Recensement des tariers des prés.....	11
Conférence « L'est Sauvage » F.Vassen.....	12
Activités pour tous.....	15
Les Chauves souris « épisode 5 ».....	16
Les abeilles et microplastiques.....	23
Le perce oreille ou Forficule.....	27
Cotisations.....	32

*Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements*

**Charles Darwin**

# Le projet tarier des prés dans la vallée de la Petite Rour



Photo : Franck Renard

## *Contexte*

Nous nous trouvons dans la vallée de la Petite Rour à Sourbrodt, à quelques centaines de mètres du toit de la Belgique, dans un des derniers bastions du tarier des prés (*Saxicola rubetra*).

Identifiable par un sourcil blanc, le tarier des prés est un passereau de taille moyenne qui fréquente les prairies humides extensives et les marais parsemés de postes de chant tels que des plantes de grande taille (angélique, chardon...), des arbustes ou encore des piquets de clôture. Chez nous, l'oiseau est présent d'avril à octobre et se nourrit principalement d'insectes et d'araignées.

L'espèce, historiquement présente en de nombreux endroits en Wallonie, connaît un véritable déclin de ses populations depuis l'intensification de l'agriculture.

A l'heure actuelle, le tarier des prés est uniquement cantonné dans certaines vallées de l'Est de la Belgique là où les prairies sont gérées de façon extensive.

En effet, les dates et la répétition des fauches sont déterminantes pour la reproduction du tarier des prés puisque celui-ci niche à même le sol. Des fauches répétées dès le mois de mai jusqu'au 15 juillet sont donc néfastes pour la survie de l'espèce.

Au vu de sa raréfaction, le tarier des prés a été classé comme espèce protégée par l'annexe I de la Directive Oiseaux de 1979 dont la protection est encadrée par l'article 2 de la Loi sur la conservation de la Nature.

*« Cette protection implique l'interdiction de piéger, de capturer ou de mettre à mort les oiseaux quelle que soit la méthode employée ; de perturber intentionnellement les oiseaux, notamment durant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente sous-section ; de détruire, d'endommager ou de perturber intentionnellement, d'enlever ou de ramasser leurs œufs ou nids, de tirer dans les nids ; de détenir, de céder, d'offrir en vente, de demander à l'achat, de vendre, d'acheter, de livrer, de transporter, même en transit, d'offrir au transport, les oiseaux, ou leurs œufs, couvées ou plumes ou toute partie de l'oiseau ou produit facilement identifiable obtenu à partir de l'oiseau ou tout produit dont l'emballage ou la publicité annonce contenir des spécimens appartenant à l'une des espèces protégées, à l'exception de celles de ces opérations qui sont constitutives d'une importation, d'une exportation ou d'un transit d'oiseau non indigène. »*  
(Biodiversité.Wallonie.be)

L'oiseau est aussi protégé au niveau international par la Convention de Berne. La majeure partie de la vallée de la Petite Rour fait partie du réseau Natura 2000. Certaines zones sont aussi des réserves naturelles agréées ou domaniales, procurant ainsi un statut de protection à la faune et à la flore présente. Le tarier des prés est une espèce parapluie, ce qui signifie que sa protection est bénéfique pour les autres espèces d'oiseaux qui fréquentent le même milieu, comme la pie-grièche grise, le tarier pâtre ou encore le pipit farlouse. Outre l'avifaune, d'autres groupes d'espèces, comme les papillons par exemple, et des habitats tirent aussi profit de la protection du tarier des prés et de son écosystème.

## ***Dynamiser les populations de tariers des prés***

Vous l'aurez compris, il est important de préserver ce petit oiseau qui fait partie intégrante de notre patrimoine agricole. Depuis 2011 déjà, un projet mené conjointement par Aves-Ostkantone, le Département Nature et Forêts, Agra-Ost et Natagriwal a vu le jour afin de mobiliser les agriculteurs pour la sauvegarde de l'espèce. Il s'agissait de les convaincre de reporter la première fauche au 15 juillet pour permettre la nidification mais aussi l'envol des jeunes oiseaux. Les agriculteurs s'engagent alors au travers de contrats de mesure agroenvironnementale de type « prairie de haute valeur biologique » pour une durée de 5 ans renouvelable.

Ces contrats interdisent également l'utilisation de pesticides, imposent la présence d'une zone refuge (zone non fauchée) d'au moins 10 % et règlementent la fertilisation.

La première année (2011) ce sont douze agriculteurs qui se sont inscrits dans la démarche pour une superficie totale de 24 hectares. Aujourd'hui, la superficie engagée en prairie à haute valeur biologique pour la conservation du tarier des prés dans la vallée de la Rour avoisine les 65 hectares.

D'après le travail de fin d'étude de M. Gillis sur l'évolution du tarier des prés (2021), au début du projet, en 2011, la population de tarier des prés dans la vallée de la Rour et dans la plaine militaire d'Elsenborn s'élevait à 133 couples nicheurs sur un total d'environ 200 couples pour l'ensemble de la Wallonie. Si nous nous focalisons sur le périmètre de la Rour, sur les dix dernières années, la population maximale a atteint 65 couples alors que la population minimale s'est élevée à 30 couples maximum. Le nombre maximal de jeunes a été comptabilisé en 2015 avec environ 200 jeunes contre 40 jeunes en 2016, année qui, comme 2021, fut très mauvaise pour la reproduction de l'espèce.

Le travail de M. Gillis montre aussi que le nombre de couples de tarier des prés varierait en fonction du nombre de jours de températures négatives alors que le succès reproducteur dépend plutôt des précipitations cumulées.

Il est pertinent de penser que le nombre d'oiseaux évolue en fonction du type de gestion de la parcelle. Les parcelles exploitées dès le printemps offrent difficilement le gîte et le couvert au tarier des prés. A l'inverse, pour les parcelles gérées de façon extensive, M. Gillis a pu faire le constat suivant :

*« On constate une augmentation du pourcentage de couples de tarier des prés d'année en année pour les parcelles sous contrat MAEC (...). Il semblerait y avoir une plus grande densité de couples et un plus grand succès reproducteur dans les parcelles sous contrat MAEC comparées aux prairies qui ne sont pas gérées par des agriculteurs. »*

La logique nous laisserait penser que le succès reproducteur serait le plus élevé dans les parcelles abandonnées alors que c'est finalement dans les parcelles exploitées (mais de la bonne manière !) que le succès est le meilleur.

### ***Améliorer l'habitat du tarier des prés***

L'augmentation des effectifs peut aussi passer par l'amélioration ou la restauration de son habitat. C'est dans ce cadre qu'un projet de restauration au sein du site Natura 2000 « Fagne de la Roer » est mené par plusieurs acteurs.

Depuis de nombreuses années, plusieurs parcelles appartenant à l'**ASBL Patrimoine Nature**, et sous statut de Réserve Naturelle Agréée depuis 2012, sont déjà gérées de façon extensive, en faveur du tarier des prés, par la coopérative Agricultura.

En 2019, un autre propriétaire privé disposant de terrains actuellement à l'abandon dans la vallée de la Petite Rour nous a fait part de sa volonté de gérer à nouveau ses parcelles comme elles l'étaient autrefois. C'est donc en toute logique que les aménagements à réaliser doivent tenir compte de la présence du tarier des prés !

Au total, ce propriétaire a mis à disposition dans le cadre du projet environ 15 hectares ! Plusieurs de ces parcelles avaient déjà fait l'objet de déboisements dans le cadre du projet LIFE Hautes-Fagnes mais le plan de gestion after LIFE n'avait pas comme objectif de gérer ces coupes de résineux en tant que milieux ouverts. Celles-ci ont donc été progressivement envahies par de nombreux bouleaux et saules alors que les cartes historiques indiquent que ces parcelles étaient autrefois des prairies fauchées ou des landes pâturées.

Afin d'avoir un impact significatif sur l'espèce visée par le projet, il est important de travailler à plus grande échelle.

C'est ainsi que d'autres propriétaires privés et publics ont été sollicités. Par exemple, l'ASBL Patrimoine Nature a mis à disposition plusieurs parcelles pour améliorer leur attractivité vis-à-vis de cet oiseau emblématique.



Le castor est aussi présent dans la réserve de la Petite Rour

Par ailleurs, à l'est du lieu-dit « Cwène do Bwès », subsiste une petite parcelle densément boisée de bouleaux et de sorbiers. Il s'agit d'un des derniers obstacles qui ferme la vallée. Là aussi, le propriétaire, sensible à la démarche entreprise, n'a pas hésité à intégrer sa parcelle au projet.

Enfin, concernant les propriétaires publics, la commune de Waimès a accepté de se joindre à la démarche. Les parcelles qu'elle possède dans le site sont pour l'instant

fortement colonisées par les saules qui, lorsqu'ils sont trop nombreux, constituent des obstacles pour le tarier des prés.

Le cantonnement de Malmedy du Département Nature et Forêts a aussi contribué au projet et ce, de plusieurs façons. Il a d'abord acquis la dernière parcelle d'épicéas qui constituait un obstacle majeur dans le paysage. Il a ensuite intégré au projet des parcelles domaniales qui nécessitent une restauration.

Et enfin, il a été le porteur du projet auprès des instances de la Région wallonne pour l'ensemble des propriétaires ! Une demande de subventions pour les travaux envisagés a donc été introduite avec l'aide de Natagriwal dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural (programme subsidié à 60 % par la Wallonie et à 40 % par l'Europe), pour un montant total de 175.000 € et ce, pour une surface d'environ 60 ha à restaurer.

Concrètement, différents travaux devront être menés pour aménager le site en faveur du tarier des prés. Les travaux seront aussi bénéfiques pour une multitude d'espèces comme par exemple la pie-grièche grise ou encore le cuivré de la bistorte. Différents habitats d'intérêt communautaire comme des nardaies, des prairies de fauche montagnardes, des tourbières ou encore des landes seront aussi restaurés grâce au projet.

## **Les travaux qui seront prochainement mis en œuvre sur le terrain sont les suivants :**

**Broyage de saules et gyrobroyage :** Comme indiqué en début d'article, le tarier des prés affectionne les grands espaces ouverts sans obstacle. La première opération à réaliser est donc la gestion de ces obstacles.

Le broyage des saules aura pour objectif de réduire au maximum la quantité de saules, jusqu'à leurs racines, pour limiter leur reprise mais surtout pour les éliminer du paysage.

Le gyrobroyage est, quant à lui, soit une technique pour débarrasser le sol des ligneux en prévision de la pose de clôtures en vue d'un pâturage, soit un travail préparatoire à d'autres travaux de rénovation de prairies fauchables comme du raclage ou du fraisage.

**Coupe de semis :** Cette action permettra, d'une part, de limiter les ligneux plus isolés, feuillus ou résineux, dans le paysage de la Petite Rour, et d'autre part, d'éliminer les résineux dans les blocs de forêts feuillues indigènes.

**Restauration de prairies diversifiées :** L'objectif est de retrouver, là où les conditions sont optimales, de la prairie de fauche montagnarde. Le sol sera, après le gyrobroyage, fraisé et hersé pour le rendre fauchable. Ensuite, du foin issu de prairies en bon état de conservation sera récolté à Elsenborn et épandu sur les parcelles préparées à cet effet afin de les réensemencer.

**Pose de clôtures pour pâturage extensif :** L'option du pâturage bovin a été préférée sur la majorité des parcelles en raison de l'humidité du sol. Il s'agit là d'un facteur fortement limitant pour la fauche. La gestion s'est donc orientée vers un pâturage extensif partout où la fauche mécanisée n'est pas possible.

Toutefois, les premières années après la restauration, un pâturage de restauration sera sans doute nécessaire au printemps pour limiter la repousse du recru ligneux. Ensuite, une fois le milieu stabilisé, la gestion sera postposée après le 15 juillet. Le propriétaire du petit îlot boisé a, quant à lui, souhaité mettre en place un pâturage ovin.

La gestion des parcelles se fera sur base d'un plan de gestion établi par Natagriwal et le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole.

Mise en place de 4 digues d'envolement, bouchage de drains et réparation de digue : Cette action a pour but de remettre en place une dynamique hydrologique dans les milieux tourbeux dégradés. Cela permettra principalement de recréer des habitats tourbeux.

## ***Conclusion***

Après de nombreux échanges avec les acteurs locaux (propriétaires privés et publics, agents du Département Nature et Forêts, agents du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole et ASBL de conservation de la Nature, notamment Patrimoine Nature et Aves-Ostkantone), cet ambitieux projet a pu être soumis auprès de la Région wallonne en mars 2021.

Grâce à cette belle collaboration, ce projet devrait être concrètement mis en œuvre en 2022 puisqu'il a été sélectionné par les autorités compétentes au cours de l'été dernier ! Il est fort à parier que ce bel exemple de synergies entre différents acteurs permettra d'envisager sereinement le futur pour le tarier des prés au sein de la vallée de la Rour, tout en améliorant les habitats et les paysages de cette vallée parcourue par de nombreux promeneurs.

Emily Hugo  
Conseillère Natura 2000 chez Natagriwal

## **Bibliographie**

Natagriwal.be

Biodiversité.wallonie.be

Gillis M., Evolution de la population de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) dans la Vallée de la Roer et perspectives d'avenir pour l'espèce, 2021, Université de Liège – Faculté des Sciences – Département Biologie, Ecologie, Evolution

## **Recensement des tariers des prés - le 08 mai 2022**

Ces 10 dernières années, les Fagnes de la Petite Rour ont fait l'objet de multiples gestions. Débroussaillage, fauche, pâturage ont été mis en œuvre pour conserver le caractère ouvert de notre plus grande réserve naturelle. Et ce n'est pas fini, d'autres travaux sont planifiés pour cet automne comme le broyage de saules, la coupe de semis d'épicéas et la réparation d'une petite digue. Dans les alentours, des travaux de plus grandes ampleurs seront réalisés sur des propriétés privées et domaniales (appartenant à la région wallonne). Mais pourquoi donc s'obstiner à vouloir éliminer tout arbre ? Le but de cette gestion est la conservation de l'espèce phare de cette vallée à savoir le tairer des prés. En difficulté dans beaucoup de pays européens, l'espèce garde des effectifs élevés dans cette vallée et dans le camp militaire d'Elsenborn. Partout ailleurs en Wallonie, l'espèce est éteinte ou presque.

Si tous les travaux de gestion sont mis en œuvre pour le sauvegarder, il faut également s'assurer que ceux-ci soient bénéfiques à l'espèce. C'est la raison pour laquelle, nous réalisons un inventaire annuel. Début mai est généralement la meilleure période pour trouver les mâles chanteurs, assister aux accouplements et à la construction des nids. Quelques jours plus tard, la femelle couve et le mâle se fait discret et il est nettement plus difficile de les localiser. Ensuite, au départ des jeunes, les oiseaux sont mobiles et il est difficile de savoir où a niché le couple.

Ces dernières années, nous nous rendons compte que début mai certains oiseaux semblent manqués à l'appel. Ont-ils disparus ou ne sont-ils pas encore rentrés de leur longue migration trans-saharienne ? La seconde hypothèse semble être la plus probable. Les printemps doux et secs que nous connaissons ces dernières années entraînent un retard parfois conséquent sur le retour de nombreux insectivores. La météo, si elle est clémente chez nous, ne l'est pas dans l'ensemble de l'Europe du sud notamment en Espagne sur la route de nombreux migrants.

Ce 08 mai, brume et fraîcheur étaient au rendez-vous. Finalement, ce sont 8 couples ou cantons de tariers des prés qui se sont timidement manifestés. Certains mâles chanteurs étaient encore célibataires, ce qui semble montrer que toutes les femelles ne sont pas rentrées de migration. Mais sur d'autres cantons, les couples étaient déjà formés et nous avons pu assister à des accouplements et constructions de nid.

Les tariers pâtres, les locustelles tachetées étaient également discrets ce matin. Mais d'autres espèces ont égayé la sortie : le sizerin cabaret, le coucou, la linotte mélodieuse, la fauvette grisette, le pipit des arbres, le pouillot fitis étaient bien en voix.

En conclusion, idéalement, un second comptage devrait être organisé cette année pour confirmer le nombre de tariers des prés et un relevé plus complet des espèces présentes dans la réserve. A suivre !

# Grande conférence

Vendredi 7 octobre 2022 à 20h

Malmundarium – Salle du Vivier - Malmedy

## L'est sauvage de la Belgique

Par le Docteur en biologie Frank Vassen

Plusieurs organisations actives dans la protection de la nature dont le Cercle Marie-Anne Libert et Patrimoine Nature ont le plaisir de vous inviter le **vendredi 7 octobre 2022 à 20h à une conférence au Malmundarium à MALMEDY (salle du Vivier, 2<sup>nd</sup> étage, accès PMR - ascenseur).**

Le conférencier est le docteur en biologie Frank Vassen.

Originaire de Büllingen, Frank Vassen connaît extrêmement bien notre région et proposera un exposé richement illustré autour de la question de la vie sauvage et de la remarquable biodiversité dans les Cantons de l'est au niveau de la faune et de la flore.

Actuellement occupé à la Direction générale de l'Environnement à la Commission européenne à Bruxelles, il apportera aussi un regard plus large sur notre petite contrée avec toutes ses spécificités biogéographique, climatiques, etc.

Son exposé ne manquera pas d'interpeller les naturalistes avertis mais aussi toute personne intéressée par la nature en général.

Infos : 0471/59 71 89 (Emmanuelle)



## **ACTIVITES**

### **Samedi 23.07.2022**

"Découverte botanique sous l'angle de la reproduction le long de notre réserve du Quarreux.". Durée 3h. Il ne s'agit pas d'une balade mais d'une sortie botanique. Débutant bienvenu. Chien non autorisé vu l'activité spécifique. Infos :

R.V. à 14h à l'église de Robertville.

Guide : Alain CROIBIEN.

### **Mardi 19 juillet**

Découvrons les fleurs du bord des chemins.

Waimes – Remonval

R.V. 13h30 Place de l'église à Waimes

Parcours très facile de 9 km

Guide : M.Gérardy (0498.07.80.20)

### **Mardi 9 août**

Découverte des paysages dans la campagne autour de Géromont

R.V 13h30 Eglise de Géromont (Malmedy)

Guide : M.Gérardy

### **Mardi 16 août**

Fagne du Setay – Cabane du Négus- milieu fagnard

R.V. 13h30

Guide M.Gérardy

### **Mardi 27 septembre**

Découverte de la vallée du Quarreux et de la Warche

R.V. 13h 30 place de l'église de Robertville

Guide : M. Gérardy

## **ATTENTION !!!**

En cas de très mauvais temps, contactez toujours le guide

## **ACHAT**

En mai dernier, l'acte notarial d'achat a été établi pour 8 parcelles (3 ha) à Walk (Morfat) Waimes.

Il s'agit d'un milieu humide (une zone de sources) avec une flore particulièrement riche et une petite partie boisée

Trois nouvelles acquisitions sont également en cours.

## **Tout savoir sur les chauves-souris : épisode 5**

Le voici enfin ! L'épisode 5 de cette courte série d'articles relatifs aux reines de la nuit, les chauves-souris. Rappelez-vous : dans les épisodes précédents, nous avons déjà abordé la biologie de ces mammifères volants ainsi que leur cycle de vie atypique, et nous avons appris à mieux connaître 12 espèces présentes en Wallonie. Il en reste donc encore ... 12 à aborder ! Parmi celles-ci, 9 appartiennent au genre *Myotis* ; ce sont les murins. Les 3 dernières espèces appartiennent au genre *Nyctalus* ; il s'agit des noctules.

### **Commençons par les murins.**

Si vous possédez un étang, vous pourriez croiser la route du murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) ou du murin des marais (*Myotis dasycneme*). Tous deux sont liés aux milieux aquatiques, chassant les insectes à la surface de l'eau avec leurs grands pieds.

Les murins d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*), de Brandt (*Myotis brandtii*) et à moustaches (*Myotis mystacinus*) sont les plus fréquemment observés en hibernation, bien qu'ils soient très difficiles à distinguer les uns des autres. Ces cousins se ressemblent tellement fort que lors des recensements hivernaux, leurs données d'observation sont toujours traitées ensemble, comme un seul groupe. Pour pouvoir identifier un membre du clan, regardez-les en face : un masque noir bien marqué relie leur museau à leurs deux oreilles, qui forment entre elles un angle à 90°.

Le murin d'Alcathoe est une des dernières espèces découvertes en Belgique. Pour le rencontrer, rendez-vous dans les forêts humides de fond de vallée ou les bois peu (ou pas) gérés. Le murin de Brandt chasse aussi en forêt, alors que le murin à moustaches est plus hétéroclite dans le choix de ses milieux de chasse : forêts, prairies, villages... il n'est pas difficile !

Le murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) a un pelage ventral assez laineux et blanc sale, qui lui donne un peu l'aspect d'un « chien mouillé » quand on l'observe en cavité en hiver. Il chasse dans divers milieux naturels, mais c'est aussi un spécialiste de la chasse aux mouches dans les étables. Un allié de choix pour nos éleveurs !

À l'inverse du pelage de son cousin à oreilles échancrées, le murin de Natterer (*Myotis nattereri*) arbore, lui, un ventre d'un blanc immaculé, et des oreilles assez grandes pour lui permettre de détecter efficacement les insectes posés dans le feuillage des arbres. Pour l'identifier, observez justement le bout de ses oreilles : elles sont recourbées comme des skis ! Petite anecdote : il lui arrive de profiter du sommeil hivernal de Madame pour s'accoupler avec elle en toute impunité ! Un trait de caractère que son cousin le murin de Daubenton a aussi adopté. Qui ne tente rien...

Les deux dernières espèces de murins sont un peu plus faciles à reconnaître. Le murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) est une chauve-souris typiquement forestière. Une personne me l'a un jour décrite comme « la chauve-souris belge », en raison de ses oreilles en forme de cornet de frites...

À vous de voir si ce moyen mémo-technique vous convient ; c'est en tout cas bien une chauve-souris avec de grandes oreilles (environ 25 mm pour une longueur tête-corps d'environ 50 mm).



Murins de Berchstein (Photo : J.L. Gathoye)

Enfin, notre dernière espèce du genre *Myotis* est le grand murin (*Myotis myotis*), une des plus grandes chauves-souris d'Europe, avec une longueur tête-corps variant de 67 à 80 mm ! Pour chasser, le grand murin a besoin d'un accès dégagé au sol.

En recherche de nourriture, on le retrouvera donc plutôt dans les prairies à herbe rase et dans les forêts ne comportant que peu de végétation dans le sous-étage. Il s'y nourrit de gros insectes, souvent des coléoptères.

Les murins ne sont pas faciles à différencier les uns des autres, c'est pourquoi je n'entre volontairement pas (trop) dans les détails. Pour ceux d'entre vous que cela intéresse, il est possible de participer chaque année à des recensements de chauves-souris en hibernation, ce qui permet de les observer parfois de très près, selon les endroits.

Un document d'aide à l'identification a d'ailleurs été édité par Natagora, qui est très utile pour s'exercer à les reconnaître. Il est téléchargeable au lien suivant :

[https://plecotus.natagora.be/fileadmin/Pole\\_Plecotus/biblio/Memo\\_5\\_20191106\\_P\\_Ny\\_RCo\\_1\\_.pdf](https://plecotus.natagora.be/fileadmin/Pole_Plecotus/biblio/Memo_5_20191106_P_Ny_RCo_1_.pdf)

Restent donc 3 espèces pour compléter la liste des chauves-souris wallonnes : les noctules.

Je ne m'étendrai pas sur la grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*), espèce méditerranéenne et la plus grande chauve-souris d'Europe, qui n'a jamais été observée chez nous. Seule l'une ou l'autre donnée capturée aux enregistreurs d'ultrasons existe à ce jour chez nous.

La noctule commune (*Nyctalus noctula*) est aussi une grande chauve-souris, avec des ailes atteignant 40 cm d'envergure ! On la reconnaît à son tragus en forme typique de champignon. Sa cousine la noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) lui ressemble, en plus petit. Cette dernière est très liée aux forêts. Alors que beaucoup de nos chauves-souris passent l'hiver dans les cavités souterraines, les noctules, elles, hibernent dans des cavités d'arbres. C'est aussi là qu'elles établissent leur gîte d'été, entre autres.

Au cours d'une balade, avec un peu de chance et une bonne ouïe, vous pourriez d'ailleurs entendre une colonie. Si vous détectez des grésillements puissants et aigus en provenance d'un arbre, ça pourrait bien être elles ! Les noctules chassent en milieux ouverts : dans les parcs, au-dessus des prairies ou des réverbères par exemple. Le vol rapide et en plein ciel est leur spécialité, pour laquelle elles sont parfaitement équipées. En effet, la nature les a doté d'un sonar puissant et portant assez loin. L'analyse fine de ce sonar permet d'ailleurs d'identifier exactement l'espèce à laquelle on a affaire, la noctule de Leisler ayant un sonar plus aigu que la noctule commune.

Hélas, aussi étonnantes qu'elles puissent être, toutes ces belles chauves-souris n'ont pas toujours eu la vie facile. Ces cinquante dernières années, les populations de chiroptères ont malheureusement subi un déclin généralisé en Région wallonne. Les causes sont nombreuses, la disparition de leur habitat et des terrains de chasse figurant, sans surprise, en première position : arrachage des haies, transformation des prairies en cultures, enrésinement des forêts, abattage des arbres morts ou creux, urbanisation, ... Des modifications environnementales qui n'ont évidemment pas fait de tort qu'aux seules chauves-souris. En plus de cela, nos mammifères volants ont également été tués directement par l'Homme, en raison des nombreuses superstitions à leur sujet. Ensuite, le trafic routier, les collisions avec les éoliennes, le dérangement pendant l'hibernation, le comblement de certaines cavités souterraines ou la fermeture de l'accès aux combles et clochers ont joué leur rôle dans le déclin des populations.

Enfin, n'oublions pas de quoi se nourrissent nos espèces : d'insectes ! L'utilisation de pesticides leur est donc fatale : soit ces produits chimiques éliminent directement les proies potentielles, soit ils les contaminent. Or, une chauve-souris de moins de 10 grammes peut ingurgiter 3000 insectes en une seule nuit ! *In fine*, elle finit donc par s'intoxiquer en accumulant ce poison dans ses tissus...

Fort heureusement, tout n'est pas perdu !

Aujourd'hui, toutes nos chauves-souris sont protégées à différents niveaux, et de nombreuses actions sont mises en place pour protéger leur habitat. En 1995 par exemple, le SPW a lancé un programme de réhabilitation des combles et clochers. Le but était d'aménager ces espaces en faveur de la faune sauvage.

Les églises, en particulier, forment « naturellement » un important réseau de bâtiments susceptibles d'accueillir les chauves-souris. Avec plus de 3000 clochers en Wallonie, il y a de quoi accueillir du monde ! À condition, parfois, d'aménager les entrées avec des treillis permettant de laisser passer les chiroptères mais pas les pigeons... Toujours est-il qu'à l'heure où vous lisez ces lignes, plus de 50% des communes ont adhéré au programme. À côté de cela, certaines cavités souterraines sont à présent interdites d'accès par une grille, ou d'autres bâtiments publics sont aménagés en gîtes à chauves-souris.

Bonne nouvelle : vous aussi, vous pouvez agir ! Dans votre jardin, par exemple. Plantez des haies, pour commencer : elles profiteront non seulement aux insectes et donc aux chauves-souris, mais également aux oiseaux et à toute une biodiversité essentielle.

N'oubliez pas, d'ailleurs, que vous pouvez demander une subvention à la Région wallonne pour la plantation de ces haies champêtres ; plus d'infos sur [yesweplant.wallonie.be](http://yesweplant.wallonie.be). Si vous avez encore un peu de place, pourquoi ne pas creuser une mare naturelle pour offrir un terrain de chasse au murin de Daubenton ? Ou alors, installez des gîtes à chauves-souris chez vous, par exemple dans votre grenier. Et bien sûr, évitez absolument tout produit phytosanitaire.

Toutes nos espèces étant protégées, il est de ce fait interdit de les manipuler, les transporter ou les détruire.

Si, par hasard, vous deviez trouver une chauve-souris chez vous, consultez le document suivant qui répond aux questions qu'on se pose fréquemment dans une telle situation : <https://plecotus.natagora.be/decouvrez-nos-actions/sos-chauves-souris>.

Les bénévoles de SOS Chauves-souris peuvent aussi répondre à vos questions au besoin : [soschauvessouris@natagora.be](mailto:soschauvessouris@natagora.be).

En tout cas, la cohabitation avec les chiroptères est totalement possible !

Et quant à savoir si les chauves-souris sont dangereuses pour notre santé, pas de panique ! La seule zoonose (c'est-à-dire une maladie humaine dont l'origine provient des animaux) liée aux chiroptères en Belgique est un virus proche de la rage classique, qui est étroitement surveillé et qui ne se transmet que par morsure, griffure ou mise en contact de salive d'une chauve-souris avec une muqueuse. Autrement dit, vous ne risquez rien si vous ne touchez pas les chauves-souris avec vos mains. Au besoin, portez donc des gants !

Quant au désormais célèbre Covid-19, il est vrai que les scientifiques ont trouvé, chez certaines espèces du Yunnan (sud-ouest de la Chine), un virus qui ressemble au SARS-CoV-2 (virus provoquant le COVID-19).

Mais chez nos chauves-souris belges, rien n'a encore été trouvé à ce jour.

Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, je vous renvoie vers Natagora :

<https://plecotus.natagora.be/decouvrez-les-chauves-souris/maladies-ne-craignez-rien>.

Voilà qui clôt ce 5<sup>ème</sup> article consacré aux reines de la nuit. Et quelles reines en vérité ! Espérons que l'état de nos populations continue à s'améliorer à l'avenir. Pour cela, rappelez-vous : vous pouvez aider au quotidien ! Que ça soit en aménageant votre jardin en faveur de la faune et de la flore, ou en sensibilisant toujours plus votre entourage aux beautés de la nature qui nous entoure !

Nathalie Simon

### **Sources :**

Portail biodiversité de la Région wallonne : [biodiversite.wallonie.be](http://biodiversite.wallonie.be)

Site web du groupe de travail Chauves-souris de Natagora : [plecotus.natagora.be](http://plecotus.natagora.be)

Nyssen, P. & Cors, R., 2019, Mémo pour la détermination des chauves-souris en hiver, Plecotus-Natagora

Sur les traces des chauves-souris. Cahier technique de la Gazette des Terriers n°105 (octobre 2003) édité par la Fédération des clubs CPN.

F. Forget & Y. Thienpont. Les dents de la nuit. Enquête sur nos chauves-souris. Éditions Weyrich, 2007.

## **Relevé des chauves-souris dans notre réserve du Pècheru à Sourbrodt (Emily Hugo)**

### **Relevés de novembre 2021:**

Ce fut calme aussi mais avec une belle diversité. Je soulignerai le passage très probable d'un **murin des marais** (on n'est finalement pas si loin des lacs de la Warche).

Contacts :

- Eptser 3 Serotine commune
- Myodas 1 Vespertilion des marais
- Myomys 1 Vespertilion à moustaches
- Myonat 1 Vespertilion de Natterer
- Pipnat 3 Pipistrelle de Nathusius
- Pippit 54 Pipistrelle commune
- Pleaur 1 Oreillard roux

## **En plus du pollen, les abeilles collectent des microplastiques**

Les microplastiques sont partout sur Terre, même sur les ailes des abeilles ! Pour la première fois, ils ont été observés sur des ouvrières au Danemark.

De fleur en fleur, les abeilles collectent le nectar au cœur des corolles pour le ramener à la ruche, emportant avec elles le pollen et... des microplastiques.

Pour la première fois, une équipe de scientifiques venus d'Espagne et du Danemark ont mis en évidence leur présence sur des ouvrières élevées au centre de Copenhague et dans sa banlieue.

### **Le plastique et les abeilles**

Dans toutes les zones d'études, les scientifiques ont identifié des fragments ou des fibres de microplastiques d'à peine une centaine de micromètres sur les ailes et les poils des insectes. Les ruches situées en pleine ville sont les plus touchées par le phénomène, mais celles des zones rurales ne sont pas épargnées. Les abeilles se nourrissent dans des zones plus contaminées et ramènent les polluants à la ruche. En raison de leur taille, les fragments et fibres sont aussi facilement transportés par le vent sur de grandes distances.

Passés sous un spectromètre infrarouge, les microplastiques ont révélé leur nature. En tout, les scientifiques ont observé 13 polymères synthétiques différents. Sur le podium des microplastiques les plus fréquents sur les abeilles, le polyester détient la première place, suivi du polyéthylène et du polychlorure de vinyle (PVC).



Photo gratuite pixabay

Analyser l'accumulation de microplastique sur les insectes au fil de leur courte vie, environ trois semaines hors de la ruche pour les ouvrières, pourrait fournir une bonne estimation de la contamination de la zone entourant la ruche.

Les ouvrières peuvent parcourir jusqu'à cinq kilomètres pour trouver des fleurs à butiner. Les conséquences de la présence de ces fragments sur la santé des abeilles restent encore inconnues.

Mais, ils semblent peser un poids non négligeable sur leurs ailes déjà fragiles. Une étude récente indique que les abeilles contaminées par des microplastiques présentent un microbiote intestinal moins divers, l'expression de certains gènes, notamment ceux impliqués dans la réponse au stress oxydatif, s'en retrouve changée.

Un article de Julie Kern, sur *Futura Science*.

## Le manteau impérial

O ! vous dont le travail est joie,  
Vous qui n'avez pas d'autre proie  
Que les parfums, souffles du ciel,  
Vous qui fuyez quand vient décembre,  
Vous qui dérobez aux fleurs l'ambre  
Pour donner aux hommes le miel,

Chastes buveuses de rosée,  
Qui, pareilles à l'épousée,  
Visitez le lys du coteau,  
Ô soeurs des corolles vermeilles,  
Filles de la lumière, abeilles,  
Envolez-vous de ce manteau !

...

Victor Hugo



## **LE PERCE - OREILLE ou FORFICULE**

De l'ordre des Dermaptères et de la famille des Forficulidés, les perce-oreilles comptent plusieurs genres et de nombreuses espèces (environ 1700 dans le monde). Le plus commun chez nous est « *Forficula auriculata* » (Photo de couverture) Il suffit de lever une pierre ou écarter un vieux morceau d'écorce pour en voir jaillir une petite colonie.

### **Description**

Nous connaissons tous cet insecte commun brun à noirâtre, plat et allongé.

Dans mon enfance, on disait qu'il fallait s'en méfier parce qu'il pouvait s'introduire dans l'oreille pour y percer le tympan.

Ceci ne se justifie bien évidemment pas. Son nom de perce-oreille fait simplement allusion à l'outil utilisé par les bijoutiers pour percer les oreilles.

Les deux cerques en forme de pinces terminant l'abdomen font, en effet, penser à cet instrument. Ce n'est donc nullement un comportement du forficule qui tenterait de s'introduire dans l'oreille.

Ses pièces buccales de type broyeur sont situées en avant de la tête et les antennes sont assez longues.

Peu de personnes peuvent penser que cet insecte assez lourd puisse voler.

Pourtant notre perce-oreille a bien des ailes. Les ailes antérieures cornées qui forment les élytres sont courtes et ne recouvrent que le thorax laissant à découvert la grande partie de l'abdomen.

Dessin : Lou (12 ans)

Mais ce dermaptère possède bien de véritables ailes fonctionnelles.

Elles sont très fines, arrondies, transparentes, nervurées et rangées en éventail sous les élytres.

Une fois ouvertes, elles peuvent avoir une envergure de 2 cm.

Nocturne, le perce-oreille vole toutefois assez rarement.

Comme déjà signalé ci-avant, les mâles et les femelles présentent au bout de l'abdomen des cerques ou pinces qui diffèrent sensiblement.

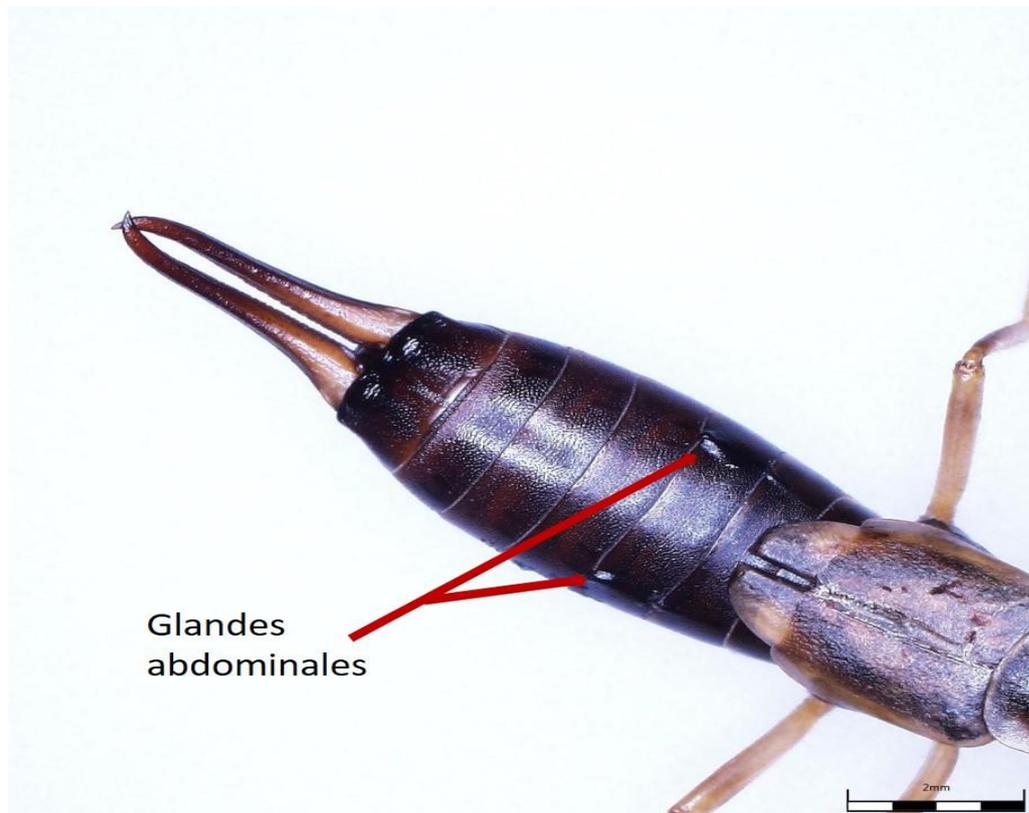
Chez le mâle, ils sont fortement arqués tandis que chez sa compagne, ils sont presque droits.

Ce sont, en fait, des « armes » défensives ... mais peu utiles. Mais ces insectes possèdent un autre moyen de défense. Ils peuvent projeter des composés chimiques à l'odeur âcres sur leurs agresseurs à partir de glandes présentes sur le dos.

## Milieu

Nocturnes, les forficules fuient la lumière et apprécient l'humidité. Ainsi se réfugient-ils, durant la journée, sous les écorces, les pierres, dans les fentes des murs et des bois. On peut les rencontrer également dans les tapis de feuilles mortes.

Quelques pierres plates ou rondins à l'ombre d'une haie leur offrent des abris bienvenus.



Source J.Meunier

## Nourriture et impact dans le jardin

Les perce-oreilles sont omnivores à forte tendance carnivore et donc plutôt utiles à l'homme.

Ils s'attaquent aux pucerons, aux larves d'insectes, aux acariens et autres. Une partie de cette nourriture est consommée sous forme de débris morts et de cadavres.

Nos amis ne négligent cependant pas de visiter certaines fleurs et légumes pour se nourrir des parties tendres.

Longtemps considérés comme ravageurs pour les dégâts minimes qu'ils peuvent causer aux plantes cultivées, ils sont, aujourd'hui, reconnus comme des auxiliaires par certains jardiniers.

Pour profiter de leur présence, on peut les diriger, par exemple, vers les arbres fruitiers attaqués par les pucerons. Pour cela, il suffit de suspendre dans la végétation des abris à perce-oreilles comme des pots de fleurs en terre retournés et garnis de pailles.

Je me souviens que jadis, on pouvait voir en bordure d'un potager un ou plusieurs piquets recouverts d'une boîte de conserve où pouvaient se loger une petite colonie de forficules.



La femelle à gauche a des pinces droites, le mâle à droite a des pinces courbées  
(Source ; J Meunier)

## Cycle de vie

Le cycle de vie de ce perce-oreille est assez long pour un insecte.

L'accouplement se produit à la saison automnale. Les femelles s'isolent et partent à la recherche d'un nid assez rudimentaire creusé dans le sol ou utilisent une cavité déjà présente sous l'écorce d'un arbre ou dans la terre.

Une première ponte de 20 à 40 œufs blanchâtres ou jaunâtres a lieu au début de l'hiver. Certaines femelles vont pondre une deuxième couvée qui éclora avant l'été. Les mâles meurent en général pendant l'hiver et ont donc une durée de vie de

6 mois, alors que les femelles meurent au cours de l'été suivant et ont donc une durée de vie de 12 mois.

### Soins maternels exceptionnels

Chez la plupart des insectes, après la ponte, les femelles abandonnent souvent les œufs dans un lieu sûr.

La femelle perce-oreille par contre présente un très grand attachement à sa progéniture.

C'est un cas très rare chez les insectes, excepté chez les Hyménoptères comme les abeilles, guêpes et fourmis.

Maman perce-oreille s'occupe continuellement des œufs durant plusieurs semaines.

Elle ne les quitte pas, les surveille, les rassemble s'ils se dispersent. Elle les nettoie, les lèche régulièrement pour les débarrasser de tout corps étranger, « *principalement des spores des champignons à l'infection desquels ils sont très sensibles* » (Chopard). Chose assez étonnante : des études montrent que lorsqu'on empêche ces contacts de façon expérimentale, les œufs ne se développent pas.



Soin aux œufs par une femelle (Source J.Meunier)

Le nettoyage des œufs permet aussi aux femelles de déposer des molécules chimiques ayant à la fois des propriétés antimicrobiennes et des propriétés physique augmentant leur résistance contre la dessiccation (Boos et al.,2014).

Toutefois, des études récentes montrent que les mères perce-oreilles ne font pas que s'occuper de leurs œufs pendant ces semaines d'isolement, mais parfois

qu'elles en mangent (Koch and Meunier 2014) ! Et cette consommation est d'autant plus grande que la couvée est importante.

Ceci permettrait aux femelles d'avoir une plus grande réserve de nourriture pour affronter l'hiver et ainsi augmenter leurs chances de produire une deuxième ponte. Des études sont en cours pour chercher à comprendre les raisons de cette consommation des œufs et l'importance de cette stratégie surprenante dans la biologie de cette espèce.

L'éclosion a lieu 5 à 6 semaines après la ponte.

Les mères assurent les mêmes soins aux larves presque blanches. Ces dernières font généralement quatre mues. Elles n'ont pas d'ailes mais ont déjà de petites pinces au bout de l'abdomen.

Les femelles perce-oreilles protègent leurs rejetons contre les microbes et elles le font d'une manière assez inattendue.

Leurs fèces ont en effet des propriétés antimicrobiennes capables de limiter le développement d'une grande diversité de micro-organismes (Dieh *et al.*,2015). Ces mères utilisent donc ces propriétés en couvrant le nid de leurs fèces pour lutter contre la présence de microbes.

Ces insectes atteignent le stade adulte à la fin de l'été et peuvent déjà se reproduire.

Maintenant que nous connaissons un peu mieux ce dermaptère, il nous paraîtra certainement plus sympathique. Espérons également que, vu son utilité, l'Homme l'accepte plus facilement dans son environnement.

M.Gérardy

## **Bibliographie**

- Les insectes - Paul André ROBERT –Edit. Delachaux et Nieslé
- Insectes d'Europe occidentale – Michael Chinery – Edit. Arthaud
- Ainsi vivent les insectes – Walter –M.Blancy – Edit. Elsevier
- Les insectes dans leur milieu – Patrice Leraut – Edit. Bordas
- Notes de Joseph Lerho Malmedy
- Les insectes – Edit. France Loisirs
- Jardinez avec les insectes – Vincent Albany – Edit. de Terran

Un remerciement tout spécial à Joël Meunier, Chargé de recherche CNRS à l'Institut de Recherche sur la Biologie chez les insectes qui m'a autorisé à reprendre certaines données importantes sur son site : <https://passion-entomologie> Joël Meunier ainsi que les photos.

## **COTISATIONS**

La cotisation de nos membres est un des seuls moyens pour nous de subsister et de poursuivre nos activités dans l'intérêt de tous.

Membre adhérent : 13 euros

Membre Donateur : 18 euros

Membre Protecteur : 25 euros et plus.

Pour les membres des pays CEE : 17 euros

**Les dons de 40 € au-delà de la cotisation de 13 € sont déductibles fiscalement**

Section de Waimes : compte IBAN BE52 7321 0307 7709  
BIC CREGBEBB

Section de Trois-Ponts : compte IBAN BE07 7420 0599 7766  
BIC CREGBEBB

La cotisation vous donne droit à la revue trimestrielle.

---

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter

**Le président : Raphaël THUNUS** / [r.thunus@skynet.be](mailto:r.thunus@skynet.be)/ tél. 0477781414

Neuville Haut, 122 6690 VIELSALM

Ou **Maurice GERARDY** (secrétaire) tél. 080/679616 ou 0498.07.80.20

rue des Marronniers, 11 4950 WAIMES / [mgerardy@belgacom.net](mailto:mgerardy@belgacom.net)/

**à Trois Ponts:** Louis BRONNE tél. 080863288

Aisomont 42 4980 TROIS-PONTS

**PATRIMOINE NATURE** sur internet, c'est <http://www.patrimoinenature.be>

**Courrier** au secrétariat : [mgerardy@belgacom.net](mailto:mgerardy@belgacom.net)

**Siège social** : rue des Marronniers, 11 à 4950 Waimes